

# LE STAGE D'OBSERVATION EN MILIEU PROFESSIONNEL DE 3EME



## Quels sont les objectifs du stage ?

Le stage d'observation en milieu professionnel, d'une durée de cinq jours consécutifs, est **obligatoire pour tous les élèves de 3e**. Il s'inscrit dans le **Parcours Avenir** et se déroule au sein d'entreprises, d'administrations, d'établissements publics ou de collectivités territoriales, conformément aux conditions définies par le Code du travail.

Ce stage constitue une **première immersion dans le monde professionnel**. Il a pour objectifs de permettre aux élèves de :

- **Découvrir le fonctionnement concret** d'un lieu de travail et le monde économique.
- **Partager le quotidien de professionnels** et comprendre les réalités et les exigences de différents métiers.
- **Acquérir une première expérience réelle**, souvent éloignée des idées préconçues.
- **Déconstruire certains préjugés** sur le monde du travail.
- **Gagner en autonomie et en confiance**, en s'adaptant à un nouvel environnement.
- **Affiner ou confirmer un projet d'orientation**, en lien avec les intérêts et compétences des élèves.

Ce stage est donc une **étape clé dans la construction du projet d'avenir des élèves**, en les aidant à développer une culture professionnelle et à amorcer une réflexion sur leur orientation scolaire et professionnelle.

Les élèves, accompagnés de leur famille, sont encouragés à être **acteurs dans la recherche de leur lieu de stage**, ce qui fait partie intégrante de l'expérience. Les équipes pédagogiques les accompagnent tout au long de la démarche pour en garantir le sens et la réussite.

## Quelles sont les modalités du stage ?

- **Dates du stage** : du lundi 15 au vendredi 19 décembre 2025, la semaine précédant les vacances de Noël.
- **Convention de stage obligatoire** : elle doit être **signée par les trois parties** (l'établissement scolaire, la structure d'accueil et la famille). Ce document précise les **conditions d'accueil, d'encadrement, de sécurité et d'assurance**, conformément à la réglementation en vigueur.
- **Préparation en classe** : avant le départ en stage, les élèves bénéficient d'un **temps de préparation spécifique**, destiné à leur faire comprendre les enjeux de cette expérience et les attendus pédagogiques.
- **Restitution orale** : au retour du stage, les élèves devront **présenter leur expérience à l'oral le mardi 13 janvier 2026**, dans le cadre d'un **entraînement au Diplôme National du Brevet (DNB)**. Ils seront accompagnés par un **livret de stage**, qui les aidera à structurer leur réflexion et à répondre aux attentes de cette présentation.